

PROJET DU PARC ÉOLIEN PIERRE-DE-SAUREL

MÉMOIRE DÉPOSÉ PAR DAVID FORCIER

310

DM16.2

Projet de parc éolien communautaire
Pierre-De Saurel

6211-24-073

ADDENDA #2

Audience publique du B.A.P.E.

17 juin 2014

David Forcier

INTRODUCTION

Je souhaite par le présent document rectifier certains points à mon mémoire écrit qui vous a été présenté à l'audience du 17 juin 2014, ainsi que répondre aux demandes de M. le Commissaire Dériger.

CORRECTIONS À MON MÉMOIRE ÉCRIT

Pour commencer, je souhaite apporter une correction à mon mémoire.

En effet, il y a eu mauvaises interprétations de ma part et possiblement mauvaise expression de la part des personnes ressources à certaines questions posées lors de la première partie de l'audience, et cela a mené à des erreurs d'argumentation. Je souhaite donc par la présente rectifier les points principalement affectés par ces erreurs.

LES 117 MENTIONS DANS LES MÉDIAS

Lors de la première partie de l'audience, M. Boivert avait fait référence à 117 mentions dans les médias. La façon dont j'avais compris ce nombre était que les 117 mentions portaient sur la séance d'information tenue le 3 octobre 2012 à la salle Jani-Ber à Sorel-Tracy. Suite à des recherches dans les archives journalistiques, j'avais retrouvé moins d'une dizaine de mentions sur cette séance. Il y avait un gros manque à gagner pour atteindre le fameux « 117 ».

En réalité, ces 117 mentions ne portaient pas exclusivement sur la séance du 3 octobre 2012, mais sur l'ensemble du projet au cours des 5 dernières années. Il est donc tout à fait normal de n'avoir trouvé que si peu de mentions.

Toutefois, si vous me le permettez, je remplacerais cette partie dans mon mémoire par la suivante :

« 117 mentions en 5 ans fait moins de 2 mentions par mois, en supposant qu'elles aient toutes été réparties dans le temps, ce qui n'a pas été le cas, laissant ainsi de nombreuses périodes « mortes » en terme d'information. Cela demeure très faible à mon sens. »

HAUTEUR DE LA CENTRALE THERMIQUE DE TRACY

J'ai indiqué dans mon mémoire que les cheminées, avant leur démantèlement, de la centrale thermique de Sorel-Tracy atteignait une hauteur de 55 mètres, soit le tiers de la hauteur que pouvait atteindre les éoliennes.

On a toutefois porté à ma connaissance suite à ma présentation que le bâtiment principal, soit le « gros bloc » qui servait de base aux cheminées, faisait 55 mètres. Les cheminées, quant à elles, atteignaient l'altitude de 137 mètres. Cette « nouvelle » hauteur diminue les différences de portée de vue entre la centrale et les éoliennes. Toutefois, cette portée reste assez vaste (au moins 20 kilomètres de distances).

RETOUR SUR LES QUESTIONS DE PRÉCISIONS

Le Commissaire M. Dériger m'a posé quelques questions afin de préciser quelques points sur mon mémoire. Je souhaite ici compléter quelques points.

MOYENS ALTERNATIFS POUR MESURER LE TAUX DE MORTALITÉ

Alors voilà, j'ai pris un peu de temps pour réfléchir sur la question quant aux moyens alternatifs pour mesurer le taux de mortalité des oiseaux causé par les éoliennes. Ceci n'est pas une réponse complète, mais un début de piste de solution.

Un des moyens qui pourrait être envisagé serait de mesurer la population des animaux classés comme étant des charognards

avant versus après l'implantation des éoliennes. Une variation de la population de ces animaux à la hausse pourrait indiquer un rassemblement autour d'une plus grande abondance de nourriture (c'est-à-dire les cadavres des oiseaux). Une stagnation de cette même population infirmerait cette théorie.

Si au contraire on devait noter une diminution de la population, cela indiquerait une baisse de la quantité de la nourriture, venant par le fait même confirmer « l'expropriation » des oiseaux de leur territoire. Sans parler en plus de ces animaux pour la plupart terrestres qui seraient forcés de migrés.

Il serait à mon sens possible d'établir une « pré-étude » sur ce phénomène. En effet, je crois savoir (bien que je n'en ai ni preuve, ni référence) que certaines études sur les populations de divers animaux dans divers secteurs ont été faites.

Ce pourrait être un bon début de solution pour un moyen alternatif pour au moins valider le taux de mortalité par éolienne et ainsi compléter les études et moyens actuellement utilisés pour mesurer ce taux.

POSITION PERSONNELLE SUR LES ÉTUDES EUROPÉENNES

Dans ce point, je souhaite améliorer l'expression de mon point de vue des études Européennes versus les études Américaines et Canadiennes. En effet, suite à la question du Commissaire sur ce point, et après un peu de recul et de remise en question, je me suis apparu un peu contradictoire sur ce sujet, et je crois que cela mérite un éclaircissement.

Ma position officielle est que les études étrangères sur le sujet (Européennes ou toutes autres provenances) sont un bon point de départ. En effet, certains principes sont universels. Prenons un exemple simple : le principe de fonctionnement du vent reste le même sur toute la planète Terre, et même « ailleurs ». Dans le même ordre d'idée, les oiseaux battent tous des ailes à un moment ou un autre de leur phase de vol et ce partout dans le monde. Certains seulement pour le décollage pour ensuite planer comme les grands rapaces, d'autres battent des ailes tout le long du vol, mais le mouvement reste commun à toutes les espèces.

Toutefois, il faut prendre avec un « grain de sel » les éléments plus pointus et les résultats de ces études. Comme je l'ai dit dans mon mémoire, certains éléments diffèrent : le climat, l'environnement, les espèces, etc. Ce qui est vrai en Europe ne l'est pas nécessairement totalement ici. Par exemple : le Québec et la France sont à peu près à la même latitude, mais le Québec a de façon générale des hivers beaucoup plus rigoureux que la France. L'oise européenne ne réagira peut-être pas de la même façon que l'oise nord-américaine face à une éolienne.

En résumé, selon moi, il est bon de tenir compte des études étrangères comme point de départ, mais on ne peut pas se baser totalement dessus. À cause des éléments que j'ai mentionnés, les résultats ne seront jamais pareils et on ne saura jamais d'avance à quel point ils seront différents. Certes, on peut anticiper, estimer, mais obtenir ainsi le bon résultat ressort du domaine du hasard et de la chance.

ANNOTATION DES RECTIFICATIONS

Lors de la première soirée du 17 juin, certains éléments sont ressortis lors de la période de rectification, et je souhaite annoter ces rectifications.

À propos de la vitesse de rotation des pales des éoliennes, il a été dit que c'était impossible que les pales atteignent la vitesse de 300km/h pour cause que les éoliennes cessent de tourner à 90km/h par sécurité. Je voudrais simplement confirmer la compréhension du Commissaire M. Dériver sur le fait qu'il s'agit bien de la vitesse atteinte par l'extrémité de la pale, et non la vitesse de rotation globale de l'éolienne.

À propos des mentions dans les bulletins municipaux, je souhaite rappeler que je me suis intéressé seulement à la séance principale d'information, soit celle qui s'est tenu le 3 octobre 2012 à la salle Jani-Ber située à Sorel-Tracy.

Pour cette séance, je persiste et signe :

- Une seule mention officielle dans le journal Les Deux Rive ainsi que La voie
- Une seule mention dans le bulletin municipal de St-Robert et de Yamaska
- **Aucune** mention dans le bulletin municipal de St-Aimé

Mes recherches se sont étalées entre les mois de juillet et octobre 2012 précisément sur cette séance. Je n'ai pas eu le temps de fouiller les cinq dernières années pour retrouver toutes les séances municipales sur le sujet. Quant aux « mentions manquantes » dans les médias, comme je l'ai dit précédemment dans cet addenda, il y a eu quiproquo.

Il a aussi été soulevé que lors des dernières élections municipales, le projet éolien n'était pas au cœur des préoccupations des citoyens. Si vous me le permettez, j'ai envie de dire qu'il est difficile de se soucier de ce que l'on ne sait pas.

RÉFÉRENCES AUX ÉTUDES MENTIONNÉES DANS LE MÉMOIRE

Voici les références aux études mentionnées dans mon mémoire qui ont été demandées par M. le Commissaire Dériger.

http://www.suisse-eole.ch/fileadmin/PDF/FAQ/Fiche_eoliennes_et_oiseaux.pdf

<http://1drv.ms/1pOjmXB>

<http://www.eolien-biodiversite.com/contenu/,eoliennes-et-oiseaux,21>

<http://www.eolien-biodiversite.com/contenu/,eoliennes-et-chauves-souris,23>

Le deuxième lien pointe vers un document PDF qui a été déposé sur mon espace de stockage en ligne personnel et qui m'a été fournis par M. Levesque.

Les deux derniers liens proviennent de la webographie de mon mémoire. J'ai effectivement répondu trop vite et oublié ces liens, qui étaient effectivement et au final une partie des études mentionnées dans le mémoire.

CONCLUSION

Voici ce qui conclut mon addenda, et par intérim, mon mémoire, à moins que vous n'ayez d'autres questions, auxquelles je m'efforcerais de répondre le plus rapidement et explicitement possible.

Je souhaite également vous remercier d'avoir pris le temps de vous être déplacés et d'avoir écouté nos questions, inquiétudes, commentaires et opinions. Au nom de tous ceux qui n'ont pas eu la chance de vous le dire (dont moi-même) : merci.

Veillez recevoir mes salutations les plus sincères,

David Forcier

